

TRAVAUX EN HAUTEUR

Utilisation des systèmes d'arrêt de chute (Harnais)

PUBLIÉ LE 26/09/2024

**Secteur(s)**

Bâtiment, Négoce des matériaux de construction, Travaux Publics

Public visé

Encadrement de chantier, Personnel d'exécution

Durée

Pas de durée spécifiée

Recyclage des compétences

Oui

Environnement de travail

Travail en hauteur

Métiers

Formation transversale à tous les métiers

Mots clés

Hauteur, Chute, Toit, Harnais, Accident

Formation

Détails du public visé : Tout opérateur amené à utiliser un harnais lors d'une opération en hauteur.

Objectif de formation : Utiliser en sécurité un harnais, de façon occasionnelle ou régulière.

Contenu :**Théorie :**

- contexte réglementaire et législatif des travaux en hauteur ;
- équipements de protection collective contre les chutes ;
- équipements de protection individuelle contre les chutes.

Pratique :

- contrôler les EPI avant utilisation en reconnaissant les causes nécessitant une mise au rebut ;
- mettre en place le harnais en respectant les réglages et fixations définis par le fabricant ;
- se déplacer sur une ligne de vie temporaire ou à demeure en utilisant une longe double antichute ;
- installer des anneaux de sangles EN795-B en réalisant le nœud de Prussik.

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique : Oui.

Existence d'un test à l'issue de la formation : Non.

Reconnaissance de la formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ? Attestation de formation.

Recyclage des compétences

Détails sur la durée du recyclage : Pas de durée définie. Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation (Article R4323-106 du Code du travail).

Textes de référence

- Article R.4323-106 du Code du travail

Conformément à l'Article R.4323-106 du Code du Travail, l'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement.

- INRS - "Les équipements de protection individuelle (EPI) - Règles d'utilisation"

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation ? (habilitation, certification, qualification...)** : Tout organisme compétent.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/utilisation-des-systemes-darret-de-chute-harnais/>